

Groupe Blanchet Aisne du 16 juin 2022.

Actualités :

- Plan Grandes Chaleurs. (Mr le DASEN nous demande d'être très vigilant face aux conditions climatiques)
- Il y aura ajustements de la carte scolaire 1er et 2nd degrés le 30 juin matin.
- Covid : semble en stand by pour le moment mais il faut rester sur ses gardes, reprise probable en septembre.

Pilotage pédagogique :

- Mr le DASEN remarque que le plan Lecture a porté ses fruits et est donc reconduit l'année prochaine.

Loi Rihlac :

- Pour l'instant, un seul décret est paru : mise en place des Référents des directeurs. Mr Joliat, nommé référent pour le département, liste ses missions.
- Parmi lesquelles : la gestion des faits établissements = 140 cette année scolaire.

Projet d'école :

- La deuxième journée de prérentrée devra servir à l'écriture du nouveau projet d'école (hormis les écoles qui bénéficieront d'une évaluation d'école ; la liste sera connue avant le 7 juillet).
Pour l'écriture dudit projet, il semble préférable de faire plusieurs séances d'une heure 30, 2h plutôt que de tout concentrer sur une journée.
- Il sera totalement numérique sur l'application ARENA.
- Pour les écoles évaluées, l'écriture dudit projet ne pourra avoir lieu que après l'évaluation.
- Pour rappel, il y a 2 journées de prérentrée et la journée de solidarité à caser.

Formation des directeur.trices :

- Sur les 273 déchargés, 107 ont participé. Cette année, 44 remplaçants étaient prévus pour les directeur.trices d'école à moins de 4 classes qui auraient voulu y participer. Ces remplacements étaient proposés

dans les circonscriptions de Tergnier et Soissons. Seuls 17 d'entre eux ont saisi l'occasion (peut-être un problème de communication).

- Certains participants notent que les formations sur la communication non verbale et la communication non violente ont été fort appréciées et très enrichissantes.
- La formation des nouveaux directeur.trices aura lieu du 27 juin au 1er juillet. Les tuteurs seront conviés le 1er juillet.

Quotités de décharge :

- Certaines sont modifiées dès la rentrée. J'attire l'attention du DASEN sur le fait que certains directeur.trices pourraient voir leur temps de décharge passer de 1,5 jour à 1 jour et 2h hebdomadaires. Mr le Dasen me dit qu'il portera une attention particulière à ces situations car il n'est pas envisageable que ces changements de taux de décharge inhérents à la loi Rihlac puissent léser certains directeur.trices.

INTRANET :

- Un espace spécifique pour la direction est / sera mis en place. Nous pourrons y trouver tous les formulaires nécessaires et des documents partagés.

Entretien AESH :

- Mr le Dasen précise que les entretiens pour les AESH menés par les directeur.trices ne doivent concerner que les AESH qui n'ont pas de problèmes particuliers et/ou qui ne sont pas dans l'année de leur cédésation.

Laurent Poulet pour le Sgen CFDT.